

## OBJECTIF DU PROGRAMME

Le programme Win2Wal vise à soutenir des projets de recherche innovants ayant un haut potentiel de valorisation dans des thématiques liées à des besoins stratégiques industriels identifiés.

Le présent programme vise, au terme de la recherche, la réalisation d'un dérivable unique : une innovation scientifique et/ou technologique qui permettra l'émergence d'un produit, d'un procédé ou d'un service soutenu par un partenaire industriel. Un projet peut couvrir un ou plusieurs niveaux TRL compris entre 2 et 4.

- TRL 2 :** Concept de la solution et/ou application formulée ;
- TRL 3 :** Preuve expérimentale du concept établi ;
- TRL 4 :** Technologie validée en laboratoire.

## DURÉE DU PROJET

Les projets ont une durée de maximum 4 ans ou 3 ans pour les projets du domaine TIC avec une évaluation à mi-parcours ;

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Un accord de consortium signé entre tous les partenaires (unité(s) universitaire(s), unité(s) de haute école, centre(s) de recherche associé(s) à une haute école et partenaire industriel) devra être joint au projet de recherche et communiqué à toute personne travaillant par la suite chez un des partenaires dans le cadre du projet. Cet accord conditionne le bon déroulement du projet, à la fois sur le plan de la propriété intellectuelle, de la valorisation des résultats et de la reconnaissance des droits et devoirs de chacun.

## CONSORTIUM

Un Le programme s'adresse exclusivement aux unités de haute école et à leurs Centres de Recherche associés, ainsi qu'aux unités universitaires, **qui doivent obligatoirement se faire accompagner par un partenaire industriel.**

Le financement consiste en l'octroi d'une subvention dont l'intensité, exprimée en pourcentage des dépenses admissibles avant impôts ou autres prélèvements, est fixée à 100 % pour les académiques (HE/Unifs).

Le partenaire industriel doit proposer un financement minimum complémentaire et additionnel au financement de la Région wallonne. Celui-ci peut être réalisé par contributions directes et/ou indirectes selon les indications figurant dans le tableau ci-dessous :

|  | PE  | ME  | GE  |
|--|-----|-----|-----|
| Contribution supplémentaire minimale du partenaire industrie par rapport au budget du projet <b>si une seule université ou une seule unité haute école ou centre de recherche adossé</b> | 10% | 20% | 35% |
| Contribution supplémentaire minimale du partenaire industrie par rapport au budget du projet <b>si plusieurs universités ou plusieurs hautes écoles ou centre de recherche adossés</b>   | 7%  | 14% | 25% |

Budget prévisionnel  
**10.000k €**

durée du projet  
**maximum 4 ans**

**DATE**  
D'INTRODUCTION DES DOSSIERS

**17.04.2018 :** Dépôt des lettres d'intention  
**19.06.2018 :** Dépôt des propositions détaillées